

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 409

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et Mme de La Raudière

ARTICLE 29

Dans l'alinéa 15 de cet article, après les mots :

« lignes de communications électroniques »,

insérer les mots :

« en fibre optique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.